

Arlon, mai 2020

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Chers Etudiants,

La reprise des cours approche, et avec elle, la fin d'année scolaire et les délibérations concernant votre réussite ou non.

Dans ce contexte particulier, il me semble important de faire le point, même si, à ce jour, je ne dispose pas encore de toutes les informations précises nécessaires.

Les élèves de **3^{ème} et de 4^{ème}** continueront l'enseignement à distance via la plateforme « ecoleenligne ».

Toutefois, les élèves qui ne disposent pas de l'outil informatique nécessaire ou qui éprouvent certaines difficultés de compréhension pourront contacter leurs enseignants et les rencontrer afin de recevoir les indications nécessaires à la poursuite de leurs études à raison d'un jour/semaine. Attention, rester en contact avec vos enseignants est important car cela vous permettra d'aborder au mieux l'année scolaire suivante !

Merci à ceux qui ne disposent pas de l'outil informatique de prendre contact avec votre éducatrice/éducateur, Madame BREVERY ou Monsieur VACANT. Pour ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, nous nous chargerons de les contacter personnellement.

Pour les élèves qui reviendraient ou seraient convoqués :

- Cette présence est une possibilité, pas une obligation ! (Aucune sanction, même pédagogique n'est prévue !)
Les conditions préalables sont : **Le port du masque dès l'entrée dans l'établissement** et le respect des mesures d'hygiène préconisées depuis le début de la pandémie.
- Dans ces conditions, même si l'établissement fera le maximum pour être en possession du matériel nécessaire, je vous conseille fortement de vous munir de 2 masques (un avant et un après le repas), ainsi que d'un petit flacon de gel hydro alcoolique !
- **Les repas** (froids et uniquement sandwich !) seront pris en classe uniquement pendant le temps de midi ! avec le maximum de respect des locaux, et ne seront pas servis au restaurant scolaire ! Cela implique que vous viendrez munis de votre sandwich personnel !
- Si un souci de santé ou de famille vous en empêche, n'hésitez pas à prendre contact avec votre éducatrice de niveau afin de nous avertir et de garder le contact avec vos enseignants via « ecoleenligne » !
- Votre présence dans l'établissement sera d'**un jour par semaine à dater du 25 mai** durant lequel l'accent sera mis sur vos difficultés. Il vous sera possible de contacter votre professeur afin de recevoir toutes les informations et les notes éventuelles.

- A cette fin, tous vos professeurs et éducateurs ont reçu une adresse professionnelle, vous pouvez donc les contacter par ce biais simple : prenom.nom@itelaprof.be.

Pour tous, ***l'évaluation*** :

- Fin juin, les enseignants se réuniront afin de décider de votre avenir
A la fin des délibérations, le conseil délivre une des trois attestations possibles :
AOA = réussite de l'année sans restriction ;
AOB = passage dans l'année suivante mais pas dans la même forme ou la même section d'enseignement ;
Ajournement : présentation d'une seconde session en septembre ;
AOC = échec total ou ...
En CPU = ARéo (= échec avec réorientation) ou C2D (orientation ok, mais redoublement);
- Pour se faire, les conseils de délibérations se baseront sur vos acquis des deux (ou trois) dernières années, c'est-à-dire sur l'entièreté de votre formation et uniquement sur la matière qui a été effectivement donnée en classe avant le confinement.
Des conseils seront donnés afin de récupérer le retard possible dès la rentrée de septembre.
- La **seconde session** est prévue le mercredi 02 septembre et le jeudi 03 septembre, avec délibération le vendredi 04.
- **La rentrée académique est prévue le lundi 07 septembre 2020 à 8h15 !**
- Remise des bulletins : Lundi 29 juin : 14 à 17h

Il n'y aura donc pas de session d'examen en juin, et le conseil de classe se basera uniquement sur l'évaluation continue, même pour les cours de l'option !

Il est très important de reprendre contact avec tous vos enseignants afin de faire le point sur votre situation dans chacun des cours (il n'y a pas de « petits cours » !), il en va de votre avenir !

Vous devez aussitôt que possible, mettre vos cours en ordre, justifier les absences éventuelles (avant confinement), relire vos cours, faire des résumés, réaliser les travaux proposés via la plateforme, planifier votre fin d'année scolaire, ...

Les résultats de juin et de septembre seront affichés, après chaque délibération, dans la galerie ; aucun résultat ne sera communiqué par voie téléphonique.

L'horaire précis des délibérations sera affiché dans la galerie, sur le site de l'établissement ainsi que sur notre « page Facebook »

Il est à noter que les bulletins qui n'auront pas été retirés lors de la réunion des parents ne seront pas envoyés.

Les matières à revoir pour les examens de passage ainsi que les dates de ces examens seront jointes au bulletin.



En souhaitant bon courage et bonne réussite à vos enfants, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, Chers étudiants, en mes sentiments dévoués.

M. Giberti

Directeur

✂ -----

Talon à remettre **obligatoirement** à l'éducatrice de niveau pour les élèves mineurs ou **confirmer sa réception** par mail (3^{ème} : vanessa.brevery@itelaprof.be; 4^{ème} : dylan.vacant@itelaprof.be)

Je soussigné(e) père, mère, responsable
de l'élève: nom: prénom: classe:
.....

déclare avoir pris connaissance des directives de fin d'année scolaire 2019-2020

Les élèves majeurs paraphent la liste de l'éducatrice.

Signature de la personne responsable



Obligation de réinscription 20-21 pour tout élève majeur.

En application de l'article 76 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre tel que modifié par le décret du 12 juillet 2012,

Tout élève majeur, s'il veut poursuivre sa scolarité dans le même établissement est tenu de s'y réinscrire chaque année.

Le staff de Direction de l'ITELA a décidé de la stricte application de cette règle avec, comme date limite, **le lundi 29 juin 2020** à 12hrs.

Pour les élèves doublants ou libres, cette réinscription est soumise à l'accord du chef d'établissement.

Tout élève non réinscrit pour cette date sera placé sur une liste d'attente le cas échéant.

M. Giberti

Directeur